

Fiche explicative sur les achats durables pour

La gestion durable des flux de déchets (1/3)

Date: Septembre 2019

Institut fédéral pour le Développement Durable

sommaire

A **Une fiche en trois parties** **3**
Étendue: déchets **4**

B **Section 1: le marché des déchets –**
De la gestion des déchets vers l'économie circulaire **5**
1. Le marché des déchets 6
2. Les tendances dans le marché 15
3. Systèmes de gestion de l'environnement concernant la politique des déchets 21

UNE FICHE EN TROIS PARTIES

Le concept de déchet a beaucoup évolué dans les entreprises et les services publics. De plus en plus souvent, ces organisations cherchent des solutions pour utiliser les produits durablement et diminuer la quantité de déchets. Dans le passé, leur préoccupation se limitait à déterminer la manière la plus efficiente de gérer et de traiter les déchets après la phase d'utilisation des produits. Cette fiche veut aller plus loin en montrant qu'à chaque stade du cycle de vie d'un produit, il est possible de limiter la quantité de déchets et même, de les supprimer.

La problématique des déchets est très vaste. Raison pour laquelle cette fiche a été divisée en trois parties pour vous permettre, à vous lecteur, de sélectionner rapidement le sujet qui vous intéresse. Vous pouvez également parcourir ces informations pas à pas.

SECTION I: LE MARCHÉ DES DÉCHETS, DE LA GESTION DES DÉCHETS À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
Alors qu'auparavant, les déchets étaient considérés comme un reliquat dont l'organisation devait se débarrasser (à un certain coût), aujourd'hui, ils acquièrent de plus en plus souvent une valeur économique. Dans cette section, nous vous détaillons les chiffres du marché actuel des déchets et vous présentons la transition du principe de gestion des déchets vers l'économie circulaire. Dans ce système, tout est fait pour réutiliser sans fin les matériaux. Le déchet n'existe donc plus.

SECTION II: LA GESTION DURABLE DES FLUX DE DÉCHETS
Les organisations travaillent souvent avec des sous-traitants ou des partenaires pour la collecte et la gestion des différents flux de déchets. Dans cette partie, nous analysons les nombreuses possibilités dont disposent les acheteurs pour s'assurer que ces prestataires de services s'engagent réellement en faveur de la durabilité.

SECTION III: COMMENT DIMINUER PROACTIVEMENT LES DÉCHETS TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE D'UN PRODUIT
Dans la troisième partie, nous examinons l'influence que les acheteurs peuvent exercer pour diminuer l'impact des déchets sur la durabilité, tout au long du cycle de vie d'un produit. Par produit, nous entendons, dans cette partie, toutes les fournitures possibles, qu'il s'agisse de marchandises physiques, de services ou de travaux. Grâce à cette fiche, nous souhaitons encourager les acheteurs à prendre les bonnes décisions, dès la constitution du dossier d'adjudication, pour limiter les déchets le plus possible et en organiser la gestion au mieux.

ÉTENDUE: DÉCHETS



Champ d’application

Dans son article 3, premier alinéa, la Directive européenne 2008/98/CE définit les déchets comme étant «toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l’intention ou l’obligation de se défaire».

Dans le cadre de la transition vers l’économie circulaire, les déchets prennent de plus en plus un autre sens. Cette fiche se veut une source d’inspiration pour aider les acheteurs à limiter les déchets, à les gérer et à les valoriser, quel que soit le groupe de produits dont ils sont responsables.

Dans le contexte des marchés publics, nous considérons les déchets comme un sous-produit de la fabrication, de la consommation et de l’utilisation finale des produits, services ou travaux commandés. La section B abordera spécifiquement la rédaction d’un contrat de collecte et de gestion des flux de déchets dans les organisations publiques.

SECTION 1

LE MARCHÉ DES DÉCHETS – DE LA GESTION DES DÉCHETS VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

1 — LE MARCHÉ DES DÉCHETS



A. Le marché belge des déchets

En 2016, les entreprises et les ménages belges ont produit ensemble plus de 63 millions de tonnes de déchets (Statbel, 2016)[1]. 92 % de ce volume sont à porter au compte des entreprises et environ 8 % reviennent aux ménages.

En Belgique, les déchets se rangent dans l'une des catégories suivantes.

Type de déchets	Quantité	Ménages	Entreprises
Déchets ménagers et déchets apparentés provenant des entreprises	3 889 514 tonnes	✓	✓
Déchets industriels	58 111 169 tonnes		✓
Déchets d'emballage	1 800 000 tonnes	✓	✓

1. Les déchets ménagers et les déchets apparentés provenant des entreprises et des services publics

Les déchets ménagers et les déchets apparentés provenant des entreprises et des services publics représentent un total de 3 889 514 tonnes, soit 8 % environ de la totalité du volume produit. Les ménages sont responsables d'environ 53 % de la quantité totale (1 846 685 tonnes) des déchets ménagers et apparentés. Les entreprises prennent à leur compte une petite moitié (47 %).

Il s'agit concrètement des déchets PMD, des déchets résiduels, des déchets de légumes, de fruits et de jardin (LFJ) qui font l'objet de collectes à domicile. Il faut y ajouter les déchets de construction et de démolition, les déchets de bois, les appareils électriques et électroniques en fin de vie (DEEE), dans des quantités qui peuvent être déposées dans les parcs de recyclage.

1 Statbel. (2016). Déchets et pollution. Source: https://bit.ly/2ogkqul. Tous les pourcentages cités dans ce chapitre sont basés sur cette source.

Quand ils proviennent des entreprises, les objets mis au rebut en quantités limitées, comme le papier et le carton, les déchets résiduels, les PMD, les plastiques, les cartouches d'encre des imprimantes et d'autres petits déchets dangereux (PDD, les piles, par exemple), sont traités de la même manière que les déchets ménagers. Ils sont donc repris dans cette catégorie.

2. Les déchets industriels

Les déchets industriels constituent les flux de déchets les plus importants puisqu'ils représentent 92 % de déchets totaux (58 111 169 tonnes). La quantité totale de déchets provenant de ces organisations dépasse cependant ces 92 %, puisqu'elles produisent aussi des déchets apparentés aux déchets ménagers (catégorie 1) et des déchets d'emballage (catégorie 3).

Ces flux varient selon les secteurs. Le plus grand producteur de déchets en Europe reste celui de la construction (36,4 %), suivi par l'extraction de minerais (25 %) et la fabrication de biens de consommation (10,3 %). En définitive, il est prioritaire de prendre des initiatives pour diminuer et valoriser les déchets de la construction, les déchets résiduels et les déchets alimentaires.

3. Les déchets d'emballage

Au total, les pouvoirs publics, les entreprises et les ménages produisent chaque année 1,8 million de tonnes de déchets d'emballage. Les plus grandes fractions de ces déchets sont constituées de papier et de carton (40 %), de plastique (20 %) et de verre (21 %). L'utilisation d'emballages augmente, mais cette progression est moins rapide que le taux de croissance de l'économie. De plus en plus, il y a des efforts dans le domaine de l'efficience. De plus, la loi oblige les entreprises à atteindre un certain degré de recyclage et de valorisation pour les emballages qu'elles mettent sur le marché (obligation de reprise). Ces conditions sont reprises dans l'Accord de coopération concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages du 4 novembre 2008[2].

Concrètement, la plupart des entreprises belges transmettent leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballage à Fost Plus (pour les emballages ménagers) et à Valipac (pour les emballages industriels). Valipac offre différentes primes aux entreprises qui font l'effort de trier leurs déchets d'emballage.

Plus d'infos:
Emballages ménagers: www.valipac.be
Emballages industriels: www.fostplus.be
Accord de coopération (4/11/2008): http://www.ivcie.be/fr/category/telechargements/

SAC PMC ÉLARGI

Fost Plus lance un nouveau sac PMC et l'a baptisé P+MC. Le déploiement de ces sacs P+MC a commencé en 2019: ils peuvent désormais accueillir tous les emballages en plastique. L'objectif est d'introduire graduellement ce système en Belgique sur une période de deux ans entre le 1er janvier 2019 et 2021. Notre pays atteindra ainsi un pourcentage de recyclage de 64 %, loin au-dessus des recommandations européennes (22,5 % aujourd'hui et entre 45 et 55 % à l'horizon 2025). Ce résultat se traduira par le recyclage de 70 000 tonnes supplémentaires d'emballages en plastique par an.

Plus d'informations: https://bit.ly/2mNx2Jb

2 https://bit.ly/2PK346m

B. Des acteurs publics et privés se partagent le marché des déchets

Dans le marché des déchets, des organisations publiques et privées assument la responsabilité de la collecte, du transport et du traitement des différents flux de déchets. Il faut faire une distinction entre[3]:

1. les organismes publics,
2. les associations de producteurs découlant d'obligations imposées par l'État,
3. les opérateurs privés.

1. Organismes publics: une collaboration à tous les niveaux de l'État

Dans notre pays, la politique des déchets est confiée aux trois Régions. Chacune d'entre elles met en œuvre sa propre politique pour lutter contre le gaspillage de matières premières et d'énergie. La gestion des déchets ménagers et des déchets apparentés (entreprises) est de la responsabilité des communes qui confient souvent, en tout ou en partie, ce rôle à des organisations qui regroupent plusieurs communes, les intercommunales de gestion des déchets.

Région	# intercommunales de gestion des déchets	Organisation coupole
Flandre	25	Interafval
Bruxelles-Capitale*		
Wallonie	8	Copidec

Vous retrouverez la liste de toutes les intercommunales de gestion des déchets sur: https://www.fostplus.be/nl/lijst-intercommunales.

* Contrairement à la Wallonie (Copidec) et à la Flandre (Interafval), la Région de Bruxelles-Capitale ne possède pas d'organisation coupole responsable de la gestion des déchets.

3 Les initiatives prises par ces organisations sont détaillées plus loin dans le texte.

Liste des organisations publiques responsables de la politique des déchets en Belgique

Organisation	Déscription
CIE	La Commission interrégionale de l'emballage a été créée par les trois Régions du pays pour garantir une gestion harmonisée de la gestion des déchets d'emballage.
Bruxelles Environnement	Est l'agence de la Région de Bruxelles-Capitale qui se charge de la mise en œuvre des compétences de la Région en matière de propreté publique et de gestion des déchets.
OVAM	Compagnie publique flamande de gestion des déchets, l'OVAM est responsable de la gestion des déchets et des matériaux et de l'assainissement des sols en Flandre.
OWD	L'Office wallon des déchets est responsable de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement en Wallonie.
Bruxelles Propreté	S'occupe de la propreté publique (rues) et de la gestion des déchets (ménagers) sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.
Interafval	Est l'organe de collaboration de l'Union des villes et communes flamandes, des 25 intercommunales de gestion des déchets flamandes et d'autres administrations décentralisées qui s'occupent de la gestion locale des déchets. Interafval est responsable pour la gestion des déchets ménagers.
Copidec	La Conférence permanente des Intercommunales wallonnes de Gestion des Déchets est la fédération des 7 opérateurs publics du secteur travaillant eux-mêmes au service de leurs communes adhérentes. Lieu d'information et de concertation, la Copidec exécute des missions d'intérêt général en faveur de ses membres, les Intercommunales de gestion des déchets.

2. Associations de producteurs découlant d'obligations imposées par l'État

Dans certains cas, l'État oblige les producteurs (ou les importateurs) à assumer la responsabilité de la phase de déchet des produits qu'ils commercialisent. Ils peuvent le faire en reprenant leurs produits en fin d'utilisation dans le but de les réutiliser, de les recycler ou de les valoriser sous une autre forme.

C'est le principe de l'obligation de reprise, qui fait partie de la notion de responsabilité étendue des producteurs.

Cette **obligation de reprise** peut être remplie de deux manières.

1. **Par le producteur ou l'importateur lui-même:** le fabricant collecte les déchets, éventuellement par l'intermédiaire des détaillants qui reprennent le produit en fin de vie lors de l'achat d'un nouveau produit.
2. **En faisant appel à une autre entité que le fabricant ou l'importateur.** La responsabilité est alors transférée à un organisme agréé (fondé par le secteur lui-même).

Ce tableau vous renvoie à la liste des différentes organisations sectorielles qui gèrent la collecte et le recyclage des déchets au nom de leurs membres.

Obligation de reprise transférée à une autre entité

Organisation	Responsabilité
FOST PLUS	Déchets d'emballages ménagers
VALIPAC	Déchets d'emballages non ménagers
RECUPEL	Déchets d'appareils électriques et électroniques
VALORFRIT	Huiles et graisses usagées d'origine animale et végétale
FEBELAUTO	Véhicules usagés
RECYTYRE	Vieux pneus
VALORLUB	Huiles usagées (à l'exception des huiles alimentaires)
RECYBAT	Batteries au plomb
BEBAT	Batteries, accus et lampes de poche
Pharma.be	Médicaments périmés et non consommés
FOTINI	Déchets photographiques

3. Organisations privées qui opèrent dans le marché des déchets

Des acteurs privés opèrent aussi dans le marché des déchets pour organiser l'enlèvement et le traitement des déchets. Ces organisations apportent un soutien aux entreprises, aux services publics et aux ménages dans la gestion de leurs déchets. Les communes ont un rôle de régie dans le domaine des déchets ménagers. Elles peuvent se charger elles-mêmes de la collecte et du traitement, ou sous-traiter ces opérations entièrement ou en partie.

Suez, Renewi, Van Heede sont quelques-uns des grands noms du secteur. Ces organisations ont différentes finalités: de la collecte sélective jusqu'au traitement (recyclage), sans oublier la valorisation (qui donne alors une valeur commerciale aux déchets). Ces opérateurs sont aussi ceux à qui les pouvoirs publics font appel pour collecter et gérer en sous-traitance certains flux de déchets.

C. Politique des déchets en Belgique: de l'échelle de Lansink à l'économie circulaire

La Belgique fait partie des pionniers dans la gestion des déchets. Parti d'une politique basée sur la prévention et la gestion des déchets, notre pays se dirige aujourd'hui vers une approche plus ambitieuse qui vise à valoriser les déchets au maximum. Il s'agit alors de récupérer les matières premières et les matériaux pour les injecter dans un nouveau cycle de production ou d'utiliser ces substances pour produire de l'énergie.

Dans le domaine de la gestion des déchets, le standard le plus connu est l'échelle de Lansink. Cette échelle hiérarchise les traitements des déchets: d'abord la prévention, puis viennent la réutilisation, le recyclage, l'incinération et en dernier lieu, la mise en décharge. Ce standard date des années 1980, mais pose les bases des principes de l'économie circulaire. Ici, l'objectif prioritaire est de continuer à utiliser dans l'économie les matériaux et les produits en préservant le plus possible leur qualité afin que leur valeur ne soit pas perdue.

Nous abordons ici ces deux principes (l'échelle de Lansink et l'économie circulaire) et nous verrons dans quelle mesure ils exercent une influence sur la politique belge des déchets.

La gestion des déchets (échelle de Lansink)

L'échelle de Lansink reste le standard dans le domaine du traitement des déchets. Elle s'appuie sur quelques principes.

- La politique des déchets doit donner la priorité aux actions qui respectent le mieux l'environnement. Ces actions se situent au sommet de l'échelle.
- Toute politique des déchets doit avoir l'ambition de progresser vers les échelons les plus élevés.
- On ne peut prendre en considération un échelon inférieur qu'à partir du moment où l'échelon supérieur est inaccessible.

Voir ci-contre les différentes étapes de l'échelle de Lansink.

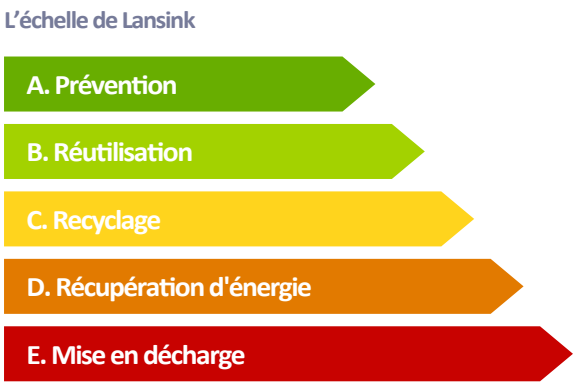


Figure 1: L'échelle de Lansink

Explication de l'échelle de Lansink[4]

PRÉVENTION

La manière la plus durable d'aborder la problématique des déchets est de ne pas produire de déchets. Cette approche est la plus économique et la plus respectueuse de l'environnement. Elle constitue aussi le seul moyen de réduire effectivement la montagne de déchets. Ici, il faut chercher des produits alternatifs qui n'engendrent pas de déchets. Par exemple, l'envoi d'une brochure électronique au lieu d'en imprimer une grande quantité sur du papier.

RÉUTILISATION

S'il est néanmoins inévitable d'acheter un produit, il faut examiner si le produit pourra être réutilisé. S'il est réutilisé, sa durée de vie sera prolongée: moins de déchets seront produits et la demande de nouveaux produits diminuera, ce qui fera baisser la consommation de matériaux et de matières premières.

Quelques exemples de cette solution: emballages réutilisables, produits provenant de magasins de seconde main, initiatives caritatives… Réparer ou reconditionner un produit peut aussi contribuer à allonger sa durée de vie. On peut penser ici à la réfection de vêtements de travail, à la remise en état de mobilier, au reconditionnement de matériel informatique, etc.

RECYCLAGE

Si le produit n'est pas réutilisé, il faut examiner si les flux de déchets peuvent être recyclés, traités ou transformés pour créer de nouvelles matières premières. Un bon exemple en est les bouteilles en PET qui sont recyclées en nouvelles bouteilles en PET ou dont le recyclat est utilisé pour la production de vestes polaires.

INCINÉRATION AVEC RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE

Pour la fraction résiduelle des déchets qui ne peut bénéficier d'aucune des solutions évoquées ci-dessus, l'incinération avec récupération d'énergie est une alternative. On peut alors exploiter encore un peu de la valeur du déchet. L'incinération fournit en effet de l'électricité que l'on peut injecter dans le réseau, de la chaleur pour les bâtiments environnants et des matières secondaires pour les fondations des routes. La valeur des matériaux et la quantité de matières premières sont en grande partie perdues lors de l'incinération. Cela dit, l'incinération des déchets est parfois intégrée dans les pourcentages de recyclage. C'est un point auquel les acheteurs doivent faire très attention: le cahier des charges doit faire une distinction claire entre le recyclage et l'incinération.

L'Europe considère que l'incinération de déchets ménagers et industriels est une source d'énergie verte. En Belgique, l'incinération et la fermentation représentent 7,6 % de la production énergétique (Febeg, 2017)[5]. Cependant, cette solution est très controversée. On peut en effet se demander si cette source d'énergie est réellement durable puisque l'incinération et la fermentation provoquent une pollution de notre environnement. De plus, l'incinération implique que les matériaux sont définitivement perdus et ne sont plus disponibles pour fabriquer de nouveaux objets.

MISE EN DÉCHARGE

Dans l'échelle de Lansink, la dernière option est la mise en décharge. Il s'agit par exemple de résidus d'amiante ou de sols pollués pour lesquels il n'existe pas (encore) d'autre possibilité que cette solution. En Belgique, moins de 1% des déchets sont déversés. C'est exceptionnel: dans les parties orientales et méridionales de l'Europe, la mise en décharge reste répandue pour les déchets urbains[6].

4 https://www.intradura.be/nl/ladder-van-lansink

5 Febeg. (2017). Statistiques électricité. Production, consommation et capacités de production d'électricité en Belgique. Source: www.febeg.be/fr/statistiques-electricite

6 Parlement européen (2018). La gestion des déchets dans l'UE: faits et chiffres (infographie). Source: : https://bit.ly/2GQ0MKc

Dans une économie circulaire, les déchets n'existent pas

La pénurie des matières premières sera l'un des grands défis du 21e siècle. Pas uniquement pour des raisons de protection de l'environnement mais aussi dans une perspective économique et politique. Cette nouvelle problématique donne ainsi une tout autre valeur aux déchets. L'économie circulaire s'efforce de maintenir les matières premières dans la chaîne plus longtemps et en préservant leur valeur en essayant même de les réutiliser indéfiniment. Cette approche contraste avec l'économie linéaire dans laquelle les matériaux sont considérés comme des déchets après leur (unique) utilisation.

Le principe de l'économie circulaire se comprend mieux quand on observe le diagramme du papillon de la Fondation Ellen MacArthur. Ce diagramme est constitué de deux «ailes»: des aspects techniques (aile de droite) et des aspects biologiques (aile de gauche). L'aile de gauche reflète la manière dont la nature peut retraiter (ou composter) des matériaux pour en faire de nouvelles matières premières. L'aile de droite montre qu'il y a différentes boucles qui permettent de prolonger la durée de vie des produits, des composants et des matières premières pour parvenir, en définitive, à créer de nouveaux matériaux. Quelques exemples de ces traitements: le recyclage, la révision, la réutilisation et l'entretien.

L'objectif de l'économie circulaire est de créer un système qui n'épuise pas les ressources finies de matières premières et qui réintroduit entièrement dans le système les substances résiduelles. Selon ces principes, l'incinération et la mise en décharge sont proscrites.

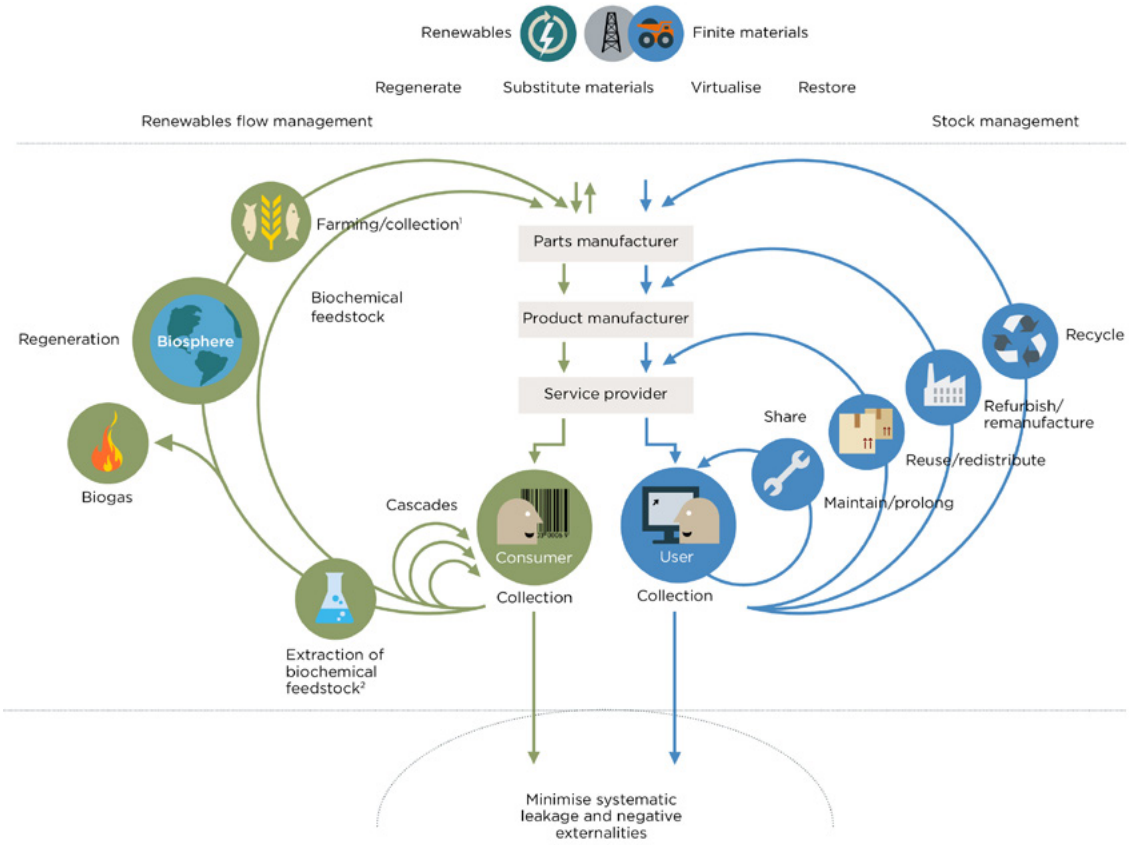


Figure 2: Le diagramme du papillon de la Fondation Ellen MacArthur

Vous trouverez ci-dessous une courte présentation d'organisations (publiques) inspirantes dans le domaine de l'économie circulaire.

- **Vlaanderen Circulair** est le centre et la source d'inspiration de l'économie circulaire en Flandre. Il s'agit d'un partenariat entre les services publics, les entreprises, la société civile et la communauté scientifique visant à entreprendre des actions ensemble.

- **Circular economy Brussels** fournit des informations en ligne, renseigne des activités et communique des nouvelles sur l'économie circulaire à Bruxelles. Le site détaille la politique de la Région de Bruxelles-Capitale en la matière. Bruxelles Environnement et Bruxelles Propreté sont coorganisateurs de cette initiative.

- **Le portail de l'économie circulaire en Wallonie** est le point de ralliement de l'économie circulaire dans la Région. Ce portail entend réunir les différents acteurs et les différents projets de l'économie circulaire et donner toutes les informations nécessaires à leur sujet.

L'économie circulaire présente une grande différence avec la vision des déchets selon l'échelle de Lansink: ici, la conservation maximale de la valeur des matériaux est essentielle. L'échelle de Lansink indique de quelle manière il faut aborder les déchets (gestion des déchets). L'économie circulaire est centrée sur la conservation de la valeur des matériaux et sur leur réutilisation pour créer de la valeur (gestion des matières premières et des matériaux).

L'évolution de la gestion des déchets vers la gestion des matériaux implique que certaines étapes de l'échelle de Lansink, comme l'incinération et la mise en décharge, ne sont plus souhaitables parce que les matières sont alors définitivement perdues.

2 — LES TENDANCES DANS LE MARCHÉ



Les déchets sont de plus en plus considérés comme des matières premières qui pourront être réinjectées dans de nouvelles chaînes de valeur. Du coup, ils jouent actuellement un rôle prédominant dans le marché des matières premières (cfr l'économie circulaire). Nous vous présentons ici en sept étapes les évolutions actuelles et futures du marché des déchets.

1. Belgique: le bon exemple en matière de collecte sélective, de tri et de recyclage

Avec un pourcentage de recyclage de 87,4 % en 2016, la Belgique est le pays qui obtient les meilleurs résultats en Europe dans le domaine du recyclage des emballages (Fost Plus, 2017)[1]. Selon les mêmes statistiques (2017), 54 % des déchets urbains en Belgique (déchets ménagers et apparentés provenant des entreprises) sont recyclés ou compostés. La Belgique enregistre ici de meilleurs résultats que la moyenne européenne (47 %). L'Allemagne prend la tête du taux de recyclage et de compostage en Europe avec 66 %[2].

Ces bons résultats s'expliquent par une culture de la collecte sélective et du recyclage que les ménages et les entreprises ont bien intégrée. Une culture soutenue par un cadre législatif qui oblige la collecte sélective de certains flux de déchets, aussi bien pour les ménages que pour les entreprises (Go4Circle, 2017)[3]. Le tri permet d'obtenir des matières plus pures, ce qui simplifie le processus de recyclage et garantit une meilleure qualité des matériaux réutilisables. Ces derniers pourront alors être réemployés dans un nouveau processus de production.

Il faut cependant faire ici une remarque critique. La Belgique utilise en effet les chiffres tels que les rapporte Fost Plus, mais ceux-ci sont basés uniquement sur les matériaux collectés. Recover a réalisé un rapport qui émet des réserves sur ces pourcentages de recyclage élevés. Ce rapport s'appuie sur la littérature et sur une étude expérimentale et vise à donner une image plus correcte de ce que nous collectons et recyclons aujourd'hui effectivement[4].

1 Fost Plus. (2017). La Belgique, plus que jamais leader européen en matière de recyclage. Source: https://bit.ly/2o1sRJP
2 Parlement européen (2016) Gestion des déchets dans l'UE: faits et chiffres (infographie). Source: https://bit.ly/2GQ0MKc
3 Go4Circle. (2017). Récapitulatif des obligations de collecte sélective dans les trois Régions. Source: https://bit.ly/2nUG9Ie
4 Recover (2018). Naar een beter beleid voor verpakkingsafval in Vlaanderen. Bron: https://interafval.be/actueel/recover-pakt-uit

2. Évolution du secteur: de la gestion des déchets à la gestion des matériaux

De plus en plus d'entreprises se convertissent à un modèle d'affaires circulaire et tentent de cartographier le cycle de vie complet de leurs marchandises. Dès la conception de leurs produits et services, elles tiennent compte de la réutilisation et de la conservation des matériaux (écodesign).

La Belgique reste principalement une économie de recyclage mais on peut identifier une tendance très nette vers la conservation maximale de la valeur des matériaux et la prolongation de la durée de vie des produits. La gestion des flux de déchets et le recyclage des produits en fin d'utilisation sont certainement des étapes qui vont dans la bonne direction.

Remarque importante: dans une économie circulaire, le recyclage est la dernière option. Cette solution s'accompagne en effet d'une importante perte de valeur économique et écologique.

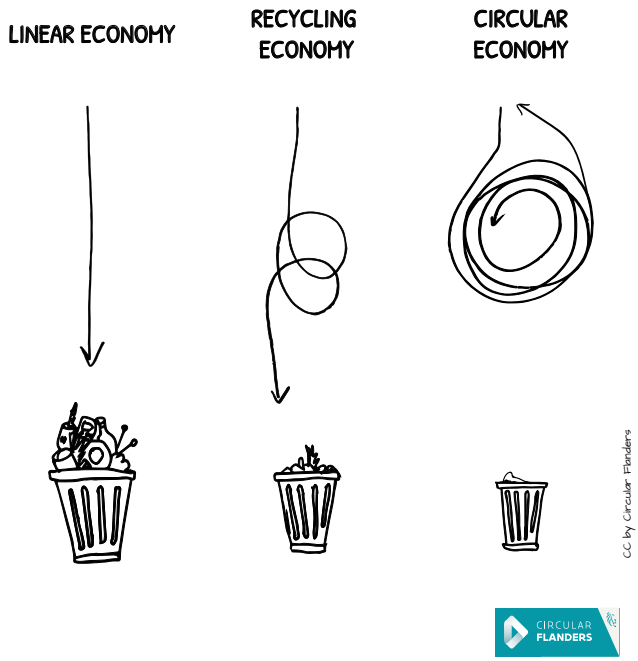


Figure 3: D'une économie linéaire à une économie circulaire

- Dans **une économie linéaire**, un produit est fabriqué puis, à la fin de sa vie, il est jeté comme un déchet.
- Dans **une économie du recyclage**, on essaie de transformer le plus possible les produits en fin de vie pour en extraire des matériaux réutilisables et produire moins de déchets.
- **L'économie circulaire** poursuit l'objectif de ne produire aucun déchet pendant la durée de vie complète d'un produit en maintenant les matériaux dans un cycle vertueux qui évite toute perte de leur valeur.

3. L’apparition d’un marché des matériaux

Les prix des matériaux augmentent de façon spectaculaire. Les nouvelles matières premières sont rares et de plus en plus chères. Cette réalité économique provoque l’apparition de nombreuses initiatives visant à traiter les flux de déchets pour les transformer en matériaux commercialisables qui pourront être réinjectés dans une nouvelle chaîne de valeur. Ce qui donne un nouveau sens à la chaîne de valeur des entreprises de traitement des déchets. Ces dernières s’orientent désormais vers la recherche de techniques et de processus qui garantissent la génération de la plus haute valeur économique au départ des flux de déchets. Elles ne se contentent plus de traiter les déchets, elles commercialisent aussi des matières premières et des matériaux. Du coup, elles ne se situent plus à la fin du cycle de vie des matériaux (= économie linéaire), mais deviennent des partenaires de la chaîne pour boucler ce cycle (= économie circulaire).

4. La recherche de techniques de recyclage de haute valeur

Ce n’est pas parce qu’un produit est recyclable qu’il est effectivement recyclé. Le recyclage effectif des produits dépend de leur recyclabilité, de la propension de l’utilisateur à la fin de la vie du produit à le trier et de la possibilité de pratiquer une collecte sélective effective. Bref, il convient de faire la distinction entre la recyclabilité et le recyclage.

Recycler, c’est valoriser les matériaux des déchets pour les transformer en de nouvelles matières premières. La **recyclabilité** d’un produit, c’est la mesure dans laquelle un produit est adapté au recyclage. Dans une commande publique, il est parfaitement possible de poser des exigences par rapport à la recyclabilité d’un produit et, en même temps, par rapport à la reprise et au recyclage du même produit. De plus, en collaboration avec ses collègues, l’acheteur doit analyser la collecte des déchets dans son organisation pour la rendre optimale et permettre ainsi le recyclage.

Un acheteur peut aussi imposer des exigences par rapport au taux de recyclage en demandant si le produit a une haute ou une faible valeur de recyclage. Le recyclage se résume souvent à ce que l’on appelle le «down-cycling». Le résultat du processus de recyclage est alors un matériau qui a une faible valeur ajoutée ou une faible qualité (2e et 3e degrés de recyclage). Mais on peut aussi opter délibérément pour des techniques de recyclage de haute valeur, que l’on appelle aussi «up-cycling» (1er degré de recyclage). Ici, le recyclat est utilisable comme matière première au même niveau ou à un niveau comparable que le matériau originel, y compris pendant plusieurs cycles. On peut alors créer une plus grande valeur ajoutée économique.

On peut classer le matériau recyclé en 3 niveaux[5]:

1er degré de recyclage	On retrouve les fonctions originelles du matériau (up-cycle). Par exemple, les bouteilles en PET peuvent être retraitées pour être transformées en de nouvelles bouteilles en PET.
2e degré de recyclage	Le matériau originel est récupéré, mais avec par exemple des contaminations qui abaissent le niveau de qualité par rapport au matériau originel (downcycling). Par exemple, des bouteilles en PET dont la matière est utilisée pour fabriquer des vêtements (polaires).
3e degré de recyclage	Le matériau originel n'est pas récupéré, mais mélangé à d'autres matières (non recyclables) qui peuvent être utilisées ensemble dans un autre processus de production (down-cycling). Par exemple, des bouteilles en PET peuvent être ajoutées à d'autres plastiques pour être transformées en mobilier urbain ou en matériaux pour l'infrastructure routière.

5. Emballages innovants et réutilisables

Les emballages sont des matériaux qui portent le produit et qui garantissent la sécurité, l'hygiène et la facilité du transport. Il convient évidemment de réfléchir à la réduction ou à la suppression des emballages, mais ce n'est pas toujours envisageable. Dans certains cas, il existe cependant des possibilités de générer moins d'emballages. Par ailleurs, lors d'échanges de marchandises entre organisations, il faut en premier lieu se demander comment elles peuvent être déplacées de façon sûre et hygiénique en utilisant le minimum d'emballages.

Une nouvelle tendance émerge, celle de ne pas opter pour des emballages qui viennent grossir la montagne des déchets après une seule utilisation (emballages à usage unique). La Commission européenne a fait à cet égard une proposition en 2018 qui devait être soumise au début de l'été 2019 au Parlement européen et au Conseil européen. Les plastiques à usage unique seront interdits à terme et devront être remplacés par des alternatives réutilisables[6]. Les entreprises et les organisations publiques prévoyantes sont donc à la recherche d'alternatives pour les emballages jetables.

Plus d'informations sur les emballages durables:
- Informations générales et exemples de prévention: www.preventpack.be
- Évaluation de la recyclabilité des emballages: www.pack4recycling.be
- Évaluation du design des emballages: www.pack4ecodesign.org

5 CE DELFT (2016). Hoogwaardige recycling: Gevat in een beleidsformule en een multicyclus-LCA-methodiek. Bron: https://www.ce.nl/publicaties/download/2371

6 Commission européenne (2018). Plastiques à usage unique. Source: https://ec.europa.eu/commission/news/single-use-plastics-2018-may-28_en

6. Les fabricants restent responsables de leurs produits

La responsabilité des fabricants reste un catalyseur important dans la valorisation des flux de déchets, notamment par l'obligation de reprise de certains produits, comme les pneus automobiles, les appareils électroniques, les huiles usagées, les piles… La reprise de produits offre beaucoup de potentiel. Pour l'utilisateur qui reçoit un service supplémentaire (avec éventuellement une prime) et qui obtient une solution quand le produit est en fin de vie. Le fabricant y a aussi tout intérêt puisqu'il peut récupérer des matières premières grâce au retour de ses produits. L'importance stratégique du contrôle de ses propres matières premières va croître en importance si l'on se place dans la perspective des études scientifiques qui prévoient une pénurie des matériaux et des minerais[7]. Cette stratégie de reprise rend le fabricant responsable de ses produits mais assure aussi une réutilisation ou un recyclage optimaux des produits, des composants et des matériaux. Cependant, l'impact sur le design des produits reste limité.

L'une des formes contractuelles qui puissent garantir la responsabilité et l'obligation de reprise du fournisseur est le contrat «as-a-service». Ce contrat part d'un tout autre état d'esprit: il s'agit de préférer l'utilisation par rapport à la propriété en recourant à la location ou au leasing. En réalité, il n'est pas toujours nécessaire d'acheter effectivement tous les produits et services qui répondent à nos besoins fonctionnels (lumière, confort d'assise, lieu de travail productif, etc.). Cette idée est encore assez neuve dans le monde des commandes publiques.

Dans une économie circulaire, le concept «as-a-service» présente beaucoup d'avantages avec la réduction des déchets et la valorisation optimale des matières premières. Quand les producteurs ont la responsabilité de fournir une performance au lieu d'un produit, ils sont encouragés à concevoir leurs marchandises de façon plus intelligente en tenant compte de leur durée de vie, de la facilité de réparation et de démontage, etc.

L'économie circulaire repose sur le principe que le producteur est le mieux placé pour organiser l'étape suivante du cycle en préservant la plus haute valeur (seul ou avec des parties tierces). Il faut cependant faire quelques remarques à propos de l'extension de la responsabilité du fabricant. En premier lieu, il n'est pas toujours possible d'appliquer ce modèle. Pour les produits bon marché, le coût de la réparation peut être plus élevé que celui de la fabrication d'un exemplaire neuf. Du coup, jeter l'objet sera la solution la plus économique pour le fournisseur qui ne sera donc pas encouragé à imaginer le design le plus intelligent et le plus durable. En deuxième lieu, un acheteur ne peut pas partir du fait que le leasing ou la location débouchera automatiquement sur une meilleure conception du produit, centrée sur l'allongement de sa durée de vie ou sur la possibilité de remplacer ses pièces. En troisième lieu, il faut tenir compte du coût économique qui n'est pas toujours à l'avantage des contrats «as-a-service».

7. Innovations et évolutions dans les biomatériaux

Le marché est en quête de nouveaux matériaux qui produisent moins de déchets ou qui peuvent être traités d'une manière plus respectueuse de l'environnement à la fin de la durée de vie du produit. Les producteurs s'intéressent ici principalement à des matériaux que l'on retrouve dans la nature: les biomatériaux.

7 Vlaanderen Circulair (2019). How much is left? (EN).
Source: https://vlaanderen-circulair.be/nl/kennis/infografieken/detail-2/how-much-is-left-en

Globalement, il existe deux types de biomatériaux. D'abord, il y a ceux qui sont produits au départ de matières renouvelables. Il s'agit par exemple des plastiques fabriqués à base de matières naturelles, comme le sucre, le lait, le maïs… Ensuite, il y a les matériaux qui sont biodégradables. Ce qui veut dire que ces matières sont dégradées par l'activité naturelle. Quelques exemples de matériaux biodégradables? Des assiettes en feuilles de palme, des touillettes en bois…

Le plus souvent, il s'agit d'une combinaison des deux catégories. La distinction est importante parce qu'elle influence l'impact sur la durabilité et sur le processus de traitement à la fin de la durée de vie. Par exemple, une fourchette en plastique fabriquée à partir de sucre fait partie des biomatériaux, le sucre étant une ressource renouvelable. Cela ne dit rien cependant de la biodégradabilité de cette fourchette. Il est possible qu'elle ne soit pas biodégradable et qu'elle doive être traitée comme du plastique ordinaire. Seuls le Bio-PE et le Bio-PET peuvent être recyclés avec le PE et le PET normaux. D'autres bioplastiques seront séparés du flux des plastiques pour être incinérés ou pour subir, dans le meilleur des cas, un recyclage du 3e degré. En effet, ils ne peuvent être actuellement recyclés ni chimiquement ni mécaniquement.

Dans le domaine de la biodégradabilité, il est possible de faire la distinction entre la dégradabilité biologique, la compostabilité et la compostabilité domestique. Ces formulations sont souvent interprétées à tort comme décrivant des matériaux qui «disparaissent» dans la nature. Certains de ces produits peuvent subsister pendant très longtemps avant de se dissoudre complètement. Dans l'intervalle, la pollution reste bien sûr visible. Comme il y a beaucoup de confusion qui entoure ces notions et qu'il existe aussi des revendications mensongères («greenwashing»), l'arrêté royal du 9 septembre 2008 a été rédigé pour établir des normes de produits pour la dénomination de matériaux compostables et biodégradables, connu comme l'AR Biomatériaux[8]. Enfin, le traitement est également important. Si le produit est compostable, cela ne veut pas dire qu'il le sera effectivement. L'utilisateur doit procéder à un tri sélectif pour que ces déchets soient traités de façon optimale.

8 SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (9 septembre 2008). Arrêté royal établissant des normes de produits pour la dénomination de matériaux compostables et biodégradables.

3 — SYSTÈMES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT LA POLITIQUE DES DÉCHETS



Vous trouverez ci-dessous le panorama des systèmes de gestion qui concernent la diminution et la gestion des déchets dans les organisations. Un système de gestion de l'environnement est centré sur la gestion et l'amélioration de l'impact d'une organisation sur l'environnement. Ces systèmes de gestion ne concernent pas les produits mais la gestion de l'environnement au sein de l'organisation qui fabrique le produit ou le commercialise. Les acheteurs ont la possibilité d'inclure ces systèmes dans leurs appels d'offres pour encourager les fournisseurs (ou les forcer) à aborder leurs déchets d'une manière responsable. Dans la colonne de droite, il est indiqué dans quelle mesure ce label est connu par les organisations en Belgique (en Europe).

En plus des systèmes de gestion environnementale, il existe aussi des labels et des certifications qui concernent le produit. Vous pourrez les retrouver sur: https://guidedesachatsdurables.be/fr

Vous trouverez ici la liste des certificats et des systèmes de management qui sont les plus connus sur les marchés belge et européen.

Légende

(Bleu) Largement répandu sur le marché
Influence sur le prix: =

(Orange) Présence limitée sur le marché
Influence sur le prix: ↗

(Rouge) Présence insuffisante ou nulle sur le marché
Influence sur le prix: ↑

EMAS (Orange) Présence limitée sur le marché

Le Système européen d'audit et de management environnemental (EMAS) est destiné aux entreprises et aux autres organisations de l'Union européenne. EMAS permet d'évaluer et de perfectionner les prestations environnementales d'une organisation.

Plus d'infos:
http://ec.europa.eu/environment/emas/index_en.htm

ISO 14001 (Bleu) Largement répandu sur le marché

ISO 14001 est la norme de gestion de l'environnement de l'Organisation internationale pour la standardisation. ISO 14001 propose une approche systématique en visant l'amélioration continue de l'impact sur l'environnement des activités, des produits et des services d'une organisation.

Plus d'infos:
http://www.iso.org/iso/home/standards/management-standards/iso14000.htm

TRUE Zero Waste (Rouge) Présence insuffisante ou nulle sur le marché

Le système de certification TRUE Zero Waste permet aux organisations de définir leurs objectifs en matière de zéro déchet et de les atteindre. La certification est disponible pour toutes les organisations et leurs activités, y compris les bâtiments. Les entreprises qui possèdent un certificat True Zero Waste respectent mieux l'environnement, sont plus efficaces dans ce domaine et veillent à ce que les déchets soient transformés en économie ou en sources de revenus supplémentaires.

Plus d'infos:
https://true.gbci.org/true-zero-waste-certification-program

Attention

Un système de gestion de l'environnement est lié à une organisation, pas à un produit!

Si ces systèmes ne sont pas assez répandus dans le marché, il est risqué d'insérer cette exigence dans les critères de sélection ou d'exécution. Une analyse du marché plus poussée pourra apporter ici des informations supplémentaires. Il existe d'autres techniques pour interroger les fournisseurs sur leur engagement environnemental.

Références

D’autres exemples sur les achats durables peuvent être trouvés sur:

www.guidedesachatsdurables.be

Éditeur responsable

Institut fédéral pour le Développement Durable